

LA FORMATION CONTINUE AU SERVICE DES
PROFESSIONNELS DE LA SANTÉ DEPUIS 1980



MÉDIATIONS THÉRAPEUTIQUES

N° 1100

**HORTITHÉRAPIE ET JARDIN DE SOUTIEN
THÉRAPEUTIQUE**

www.afar.fr

46 rue Amelot CS 90005 75536 Paris Cedex 11 | Tél. : 01 53 36 80 50 | formation@afar.fr
N° de déclaration d'activité : 11 75 04 139 75 | SIRET : 410 079 339 00017 | NAF : 8559A



N° du stage	1100	Lieu de stage	Dans l'établissement
Durée du stage	4 jours	Dates	
Prix	Prix sur demande		

CONTEXTE

- L'hortithérapie se développe depuis quelques années en France. Elle entre dans la prise en charge non-médicamenteuse et s'adresse aux personnes âgées, aux personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer et pathologies apparentées, aux personnes en situation de handicap et aux adolescents en difficulté. Cette action est basée sur la stimulation sensorielle des cinq sens, à partir d'apport de matériel vivant (végétal et minéral). Les bienfaits des activités liées à l'hortithérapie et au jardin thérapeutique sont visibles dans les domaines de la cognition, de la psychologie, de la vie sociale et sur le plan physique. Les jardins de santé ou jardins de soin (healing gardens) désignent des lieux où l'on trouvera les végétaux, les minéraux, l'eau et autres éléments de la nature. Ils sont généralement intégrés dans les établissements hospitaliers, établissements de santé en général et désignés comme "jardins de santé" compte tenu de leur facilité d'accès et de leur conception adaptée aux différents utilisateurs. Les jardins de santé regroupent différents types de jardins bien spécifiques, tels que jardins thérapeutiques, jardins d'hortithérapie et jardins de ressourcement ou jardins zen. Un jardin peut être décrit comme étant thérapeutique par nature quand il est conçu pour répondre aux besoins d'utilisateurs ou de populations spécifiques, pour favoriser les objectifs de traitement des patients, et peut être utilisé pour des activités d'hortithérapie. Il doit être conçu comme élément d'un projet collectif multidisciplinaire, par une équipe de professionnels et exister à part entière comme extension d'un programme thérapeutique.

PUBLIC CONCERNÉ

- Professionnels du champ sanitaire (infirmiers, aides-soignants, psychomotriciens) ou éducatif.

PRÉ-REQUIS

- Pas de pré-requis.

INTERVENANTS

- Martine Brulé, Architecte-Paysagiste de formation, intervenant en tant que Conseil et Formatrice dans le cadre du Jardin thérapeutique et de l'hortithérapie. Membre fondateur de la Fédération Française Jardins Nature et Santé. Membre de l'Association Américaine d'Hortithérapie - AHTA, leader en recherche, éducation et ressources d'informations concernant l'hortithérapie et le jardin de soutien thérapeutique .

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

- Définir l'hortithérapie, ses bases théoriques et scientifiques, ses atouts, ses bienfaits pour les patients.
- Définir les techniques d'hortithérapie utilisées et adaptées aux pathologies et handicaps des patients dans une démarche globale de soin.
- Conduire un atelier d'hortithérapie et en assurer la pérennité dans le cadre des activités au jardin.
- Identifier les liens entre un programme d'hortithérapie et les autres actions de soins.
- Définir les caractéristiques d'un jardin d'accompagnement thérapeutique.
- Définir les aménagements répondant aux besoins des patients, aux objectifs de l'établissement, au personnel soignant concerné.
- tablir un diagnostic spatial sur le terrain pour définir le projet à partir du plan d'état des lieux.
- Identifier les liens entre un programme d'hortithérapie et les autres actions de soins menées dans les services concernés de l'établissement.

- Etablir des fiches d'observations pour assurer le suivi des évaluations en collaboration avec les médecins et le personnel soignant.

CONTENU

1. Définition et historique, objectifs et bénéfices de la pratique.
2. Présentation de techniques d'hortithérapie : ateliers de jardinage, stimulations sensorielles et corporelles, ateliers créatifs.
3. Choix des techniques d'hortithérapie adaptées à la structure de l'établissement, à son environnement, aux patients et à leur pathologie.
4. Actions participatives : Exercices pratiques à partir de différents supports (table-jardin, supports pour compositions florales, plateaux en vue de réalisations de compositions paysagères miniaturisées) pour une pratique à l'intérieur et à l'extérieur de l'établissement.
5. Les caractéristiques d'un jardin de soutien thérapeutique.
6. Conception de l'espace extérieur et l'espace intérieur du service comme parties d'un tout cohérent.
7. Comment intégrer le jardin comme outil thérapeutique dans le programme de soin, avec l'ensemble du personnel soignant concerné.
8. Evaluation et identification des différents espaces à aménager à partir des perceptions sensorielles et du lien entre espace intérieur et espace extérieur (supports d'accompagnement : éléments naturels, design et signalétique).
9. Identification des matériaux et végétaux « repères » dans l'aménagement du jardin.
10. Ebauche d'un plan d'aménagement en fonction des objectifs ciblés.
11. Elaboration d'un descriptif-estimatif du projet.
12. Présentation du projet défini avec l'ensemble des stagiaires et identification des pièces nécessaires à l'élaboration du dossier de demande d'aide financière.
13. Identification de l'équipe responsable du projet, du rôle de chacun et chacune dans les actions d'accompagnement qui seront menées.
14. Elaboration d'un descriptif du programme d'hortithérapie nécessaire à son inscription dans le projet d'établissement.
15. Intégration d'un programme d'hortithérapie et coordination avec les activités de soins et d'animations.
16. Analyse des expérimentations dans le cadre des ateliers d'hortithérapie initiés par les participants.
17. Identification d'un programme adapté aux patients en collaboration avec le personnel soignant et le médecin référent.
18. Elaboration d'un plan d'évaluation à partir des fiches d'observations.

INFORMATIONS PRATIQUES

LIEU ET HORAIRES DE LA FORMATION

AFAR

46 rue Amelot 75011 Paris
Tél : 01 53 36 80 50
Métro : Chemin Vert (ligne 8), Bastille (ligne 1 et 5)

les horaires sont les suivants :

- 9h-12h15 (dont 15 minutes de pause)
- 13h15-16h30 (dont 15 minutes de pause)

REGLEMENT ET MODE DE PAIEMENT

Les stages sont facturés au terme de l'action de formation. Pour les stages dispensés en plusieurs sessions, les factures sont éditées au terme de chaque session. Le règlement de la formation est exigible à compter du terme de l'action de formation. Une pénalité de 15 % sur le montant total de la facture pourra être exigée par l'Afar si le règlement n'est pas intervenu dans un délai de 30 jours après l'action de formation

DEJEUNER ET HEBERGEMENT

L'Afar n'est pas responsable du stagiaire pendant sa pause déjeuner. Une liste de restaurants à proximité de l'Afar est remise à titre indicatif.

L'Afar n'intervient pas dans la réservation de l'hébergement du stagiaire. Une liste d'hôtels à proximité de l'Afar est remise à titre indicatif.

PRÉINSCRIPTION

Vous pouvez vous préinscrire par téléphone, par mail ou sur le site internet de l'Afar.

ATTESTATIONS DE PRÉSENCE ET DE DPC

Les attestations sont envoyées à l'établissement par voie électronique la semaine suivant le stage.

CONDITIONS D'ANNULATION

Annulation par le stagiaire ou l'établissement : toute annulation peut être faite sans frais si elle parvient à l'Afar au moins 30 jours avant le début de la formation. Pour toute annulation faite moins de 30 jours avant la formation, l'Afar facture un dédit de 50 % des frais de formation, montant non imputable à la contribution financière obligatoire de formation. En cas d'absence ou d'abandon en cours de stage, ce dernier est payable en totalité.

Annulation par l'Afar : L'Afar se réserve le droit d'annuler en cas de force majeure ou en raison d'un nombre insuffisant de participants dans un délai de 30 jours avant l'action programmée.

INSCRIPTION

Un accord de prise en charge financière doit être envoyé par l'établissement à l'Afar. Un accusé de réception est adressé dès réception de l'inscription. Une convocation à remettre au stagiaire et une convention de formation à retourner signée revêtue du cachet de l'établissement sont envoyés à l'établissement au plus tard un mois avant le stage. La convention propose des interventions dont la durée est exprimée en "journée" ou en "demi-journée". Les prix sont exprimés en euros (organisme non assujetti à la TVA). Le prix (non assujetti à la TVA) d'une formation INTER (dans les locaux de l'Afar) est celui visé sur le site internet ; il comprend : l'intervention du/des formateur(s), le matériel pédagogique, les supports pédagogiques remis aux stagiaires.

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS

AFAR

46 rue Amelot 75011 Paris
Tél : 01 53 36 80 50
Fax : 01 48 05 31 51
Email : formation@afar.fr

Site internet : www.afar.fr

N° du stage	1100	Lieu de stage	Dans l'établissement
Durée du stage	4 jours	Dates	
Prix	Prix sur demande		

BULLETIN D'INSCRIPTION STAGE DPC STAGE FORMATION CONTINUE**ÉTABLISSEMENT**

NOM DE L'ÉTABLISSEMENT :

RUE :

CODE POSTAL : VILLE :

NOM DU RESPONSABLE DE FORMATION :

TÉL LIGNE DIRECTE : FAX :

EMAIL :

ADRESSE D'ENVOI DE LA CONVENTION ET DE LA FACTURE (SI DIFFÉRENTE)

NOM DE L'ÉTABLISSEMENT :

RUE :

CODE POSTAL : VILLE :

STAGIAIRE M. Mme Mlle NOM : PRÉNOM :

FONCTION :

EMAIL :

SERVICE : TÉL :

LIEU DE TRAVAIL :

RUE :

CODE POSTAL : VILLE :

FAIT À :

LE : / /

SIGNATURE DU RESPONSABLE DE FORMATION